

Clément POULLET
Secrétaire Général de la FNEC FP FO

Guy THONNAT
Représentant la FNEC FP FO au CHSCT Ministériel

à Monsieur Pap NDIAYE
Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
110 rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

Objet : alerte sur les conditions de travail des personnels liée à la canicule annoncée

Monsieur Le Ministre,

Cette semaine, il est annoncé partout en France une hausse des températures allant jusqu'à 41°C. Les départements et les jours d'alerte sont connus.

La majorité des établissements et des écoles ne pourront pas faire face à cette situation climatique extrême : salles « passoires » et vétustes, avec des baies vitrées qui vont aggraver la chaleur dans les locaux, la plupart n'ayant ni rideaux occultants ni volets, climatisation inexistantes, points d'eau insuffisants... Cela vaut également dans les circonscriptions, les bureaux des DSDEN et des rectorats.

Nous vous rappelons que l'article L.4121-1 du code du travail indique que *c'est « l'employeur (qui) prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs, notamment par la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. »*.

Cette obligation s'applique à l'Éducation Nationale : aussi, nous vous demandons d'intervenir auprès des inspections Académiques et des Rectorats afin qu'ils se rapprochent des collectivités locales, responsables des locaux dans lesquels nous exerçons pour que les conditions de travail acceptables soient garanties.

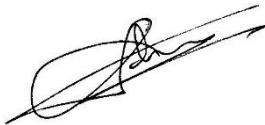
A notre sens, des mesures urgentes peuvent et doivent être prises par l'équipement d'appareils de climatisation par exemple. Des mesures de prévention doivent être programmées afin d'anticiper ce genre de situations qui se répètent d'année en année : isolation des locaux, pause de rideaux ou de stores occultants, ...

De plus, là où les conditions ne permettront pas de faire respecter cette réglementation sur le droit du travail, nous vous demandons d'intervenir au plus vite auprès des autorités (DASEN et Préfets), pour permettre la fermeture des établissements.

Par ailleurs, des examens se tiennent à partir de cette semaine, nous serons particulièrement vigilants sur le droit de chaque candidat de pouvoir composer dans les meilleures conditions.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre parfaite considération.

Guy THONNAT,
Représentant la FNEC FP-FO
au CHSCT Ministériel



Clément POULLET,
Secrétaire général
de la FNEC FP-FO



Copie à :

- Madame Benetti, conseillère auprès du ministre
- Monsieur Huart, directeur du Cabinet